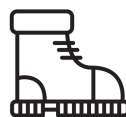


Guide de l'organisateur

Organiser une collecte de fonds au profit de la fondation Sur la pointe des pieds



Dans un premier temps

Vous avez envie d'organiser une activité dont les profits seront remis à la fondation Sur la pointe des pieds ?

Pour ce faire, après consultation du présent **Guide de l'organisateur**, imprimez, remplissez et faites-nous parvenir le formulaire de « **Proposition d'une activité-bénéfice** » au profit de la fondation Sur la pointe des pieds. Nous communiquerons avec vous dès la réception de votre proposition.

Sachez que nous sommes là pour vous supporter et avant de débiter la planification de votre projet, nous vous invitons à communiquer avec la personne responsable des activités-bénéfice au bureau de la fondation Sur la pointe des pieds, par téléphone au **418 543-3048** ou par courriel à info@pointedespieds.com.

Quelques étapes à suivre

Formez un comité organisateur

Ne faites pas tout le travail vous-même ! Regroupez une équipe de personnes enthousiastes et disponibles à qui confier des rôles selon leurs compétences et leurs intérêts. C'est la clé du succès ! N'oubliez pas de prévoir suffisamment de bénévoles pour effectuer toutes les tâches reliées à votre activité.

Choisissez une activité appropriée

Définissez la formule de votre activité de collecte de fonds selon l'objectif financier, votre réseau, les ressources à votre portée et le temps que vous pouvez y consacrer. Prévoyez une séance de remue-ménages avec votre comité organisateur. Pour allier succès et plaisir, visez un projet qui puisse convenir aux membres de votre comité sur les plans de la disponibilité, des aptitudes et des intérêts de chacun.

Voici quelques exemples :

- les « o-thon » de toutes sortes (lave-o-thon, quilles-o-thon, ski-o-thon, etc.)
- les tournois sportifs (golf, hockey, patin à roues alignées, etc.)
- les ventes aux enchères, encan silencieux
- les ventes de garage
- les événements culturels
- les défilés de mode
- les soirées thématiques
- les bals
- les dîners dansants
- les carnivals
- les bingos, les tirages moitié-moitié

Il n'y a pas de limite à ce que vous pouvez organiser ! Faites preuve d'imagination, d'audace et de talent : votre originalité aura toutes les chances d'être remarquée.

Planifiez votre activité dans les moindres détails

Voici les principales étapes et éléments dont vous devrez tenir compte :

Budget

Fixez-vous un objectif financier réaliste et facilement mesurable.

Dressez un budget des revenus, des dépenses et des profits estimés. Le contrôle des coûts permet de faire un don plus important à la fondation. Plus vous diminuerez les dépenses par le biais de commandites, plus vous pourrez générer de revenus. Commencez tôt la recherche de commanditaires, tout en respectant la demande de la fondation de lui fournir une liste de ceux que vous désirez solliciter. Commencez par les commanditaires locaux et régionaux; ce sont ceux qui seront le plus prêts à appuyer votre projet.

Déterminer toutes les sources de revenu et des dépenses.

Voici un aide-mémoire des dépenses que vous pourrez rencontrer dans l'organisation de votre activité :

- Frais de location, de sécurité;
- Permis, assurances;
- Impression de matériel, publicité, promotion; •Nourriture, boisson, alcool;
- Prix de présence.

Échéancier

Identifiez clairement toutes les étapes et dressez un échéancier réaliste. Nous recommandons la formation d'un comité organisateur. Cela vous permettra de bénéficier d'un maximum de ressources et de visibilité.

Date de l'activité

Le grand public étant déjà très sollicité, surveillez les activités qui se déroulent dans la région où l'événement aura lieu. Vous ne voulez pas vous retrouver avec deux activités similaires à une même période.

Ressources humaines

Identifiez vos besoins clairement (président d'honneur, maître de cérémonie, bénévoles requis pour la planification et pour le jour de l'événement, personnes à la promotion et à la vente de billets, etc.). Si vous prévoyez vendre des billets, nous recommandons un vendeur pour chaque tranche de 10 billets.

Matériel

Identifiez vos besoins : nourriture, structures spécifiques, équipement technique, système audio, tables, chaises, nappes, lutrin, décoration, chariot, etc.

Permis

Déterminez si vous avez besoin d'un permis (tirage, vente ou service d'alcool).

Lieu de l'activité

Évaluez la facilité d'accès, la capacité d'accueil, le stationnement, les normes de sécurité.

Identifiez votre public cible

Identifiez votre clientèle et vos réseaux de sollicitation. Impliquez tous les membres du comité organisateur dans cette démarche. À qui s'adresse votre activité; qui peut-elle intéresser; qui peut y participer ?

Utilisez le courriel

Pour promouvoir votre activité et solliciter des dons : c'est simple et pratique. Vous pouvez aussi référer les gens que vous sollicitez à notre site internet s'ils désirent en savoir plus sur le travail qu'accomplit la fondation avec les dons recueillis ?

Visibilité

Une bonne visibilité favorise la réussite. Faites la promotion de votre activité le plus tôt possible. Parlez-en à votre entourage. La fondation peut vous fournir du matériel promotionnel à cet effet. Notez que si vous utilisez le logo et/ou la signature corporative de la fondation, vous devez faire autoriser et approuver les documents au préalable.

La collecte des fonds

Établissez la façon dont vous procéderez pour recueillir les dons. Les fonds amassés doivent être remis à la fondation, au plus tard 60 jours suivant la fin de l'activité.

La sollicitation

Lorsque vous sollicitez les gens, faites valoir que, même minime, chaque don est important. Sollicitez vos proches, vos amis, vos voisins, vos collègues pour un don en leur rappelant que c'est pour une bonne cause. Suggérez à votre employeur de faire un don équivalent au vôtre !

Vous pouvez aussi solliciter :

- votre médecin, dentiste, pharmacien, optométriste, massothérapeute
- votre esthéticienne, coiffeur, les professeurs de vos enfants
- votre épicière, le propriétaire du dépanneur de votre quartier, votre fleuriste
- votre garagiste, vendeur automobile, agent d'assurances, banquier, agent d'immeuble, etc.

Demandez-leur si vous pouvez faire la promotion de votre activité dans leur commerce et y laisser une tirelire pour récolter des dons.

Dites merci !

Vous aurez consacré beaucoup de temps à réaliser votre projet. Une fois terminé, il est important de remercier tous ceux et celles qui vous ont encouragé et qui ont contribué au succès de votre activité. N'oubliez pas de les informer des montants recueillis et du succès remporté par votre activité-bénéfice. Une lettre de remerciement accompagnera les reçus fiscaux émis par la fondation mais n'oubliez pas les autres !

Suivi des dons

La fondation Sur la pointe des pieds émet un reçu fiscal pour tout don admissible de 20 \$ et plus. En vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu**, un organisme de bienfaisance enregistré, peut délivrer des reçus officiels de dons à ses donateurs. La fondation Sur la pointe des pieds doit être en mesure de fournir à l'Agence du revenu du Canada une ventilation complète des sommes ou de la fraction des sommes reçues à titre de don et des reçus délivrés pour ces sommes, en plus d'être en mesure de rendre compte à l'Agence du revenu du Canada de la valeur de tous les avantages reçus par les personnes ayant participé à la collecte de fonds. Informez-vous auprès de la personne responsable des activités-bénéfice à la fondation Sur la pointe des pieds concernant les politiques d'émission de reçus fiscaux.

Si vous prévoyez l'émission de reçus fiscaux, vous devrez fournir à la fondation :

- un budget des revenus et dépenses afin que la valeur exacte du don de chaque donateur soit établie;
- une liste des coordonnées complètes des personnes qui ont fait des dons ainsi que le montant correspondant au don pour chacun d'entre eux.

Nous vous demandons de communiquer avec la personne responsable des activités-bénéfice quant à l'admissibilité d'un don avant de vous engager auprès de vos donateurs et participants.

Inscription

Remplissez, signez et retournez-nous le formulaire « **Proposition d'une activité-bénéfice au profit de la fondation Sur la pointe des pieds** » par courriel, par la poste ou encore par télécopieur.

Vous devez prévoir un délai d'environ deux semaines avant de recevoir une réponse.

Par courriel :

info@pointedespieds.com

Par la poste à :

Organisation d'une activité-bénéfice
Fondation Sur la pointe des pieds
240, rue Bossé
Chicoutimi, Québec, G7J 1L9

Par télécopieur : 418 543-9912

**Bonne chance, bon succès, merci
d'aider la fondation à poursuivre sa mission.**